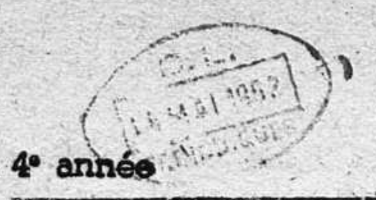




4e année N° 91 14 mai 1952

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : Franklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - L Y O N

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU - OIDIUM

Dans la région du Beaujolais, des taches de **Mildiou** ont été observées à partir du 4 mai. Le repiquage ayant été presque immédiat par suite des fortes pluies du 6 qui se sont produites à une température de 14 à 18°, les premiers foyers secondaires doivent apparaître dans cette région vers le 15 mai.

En conséquence, un traitement au **cuivre** (bouillie bordelaise, bouillie bourguignonne, Verdet, oxychlorure ou oxyde cuivreux) sera effectué dans les régions Nos **35 - 37 - 38** et **43** entre le **14 et le 16 mai.**

Si, pour diverses raisons, le traitement n'a pu être effectué dans ces délais, il ne pourra être effectué dans les jours suivants que si l'on n'observe pas après le 15 de pluies prolongées à température supérieure à 11°.

Sur les cépages sensibles à l'Oïdium, ajouter un **soufre mouillable** à la bouillie.

REMARQUE GENERALE : Nous rappelons à cette occasion que les effets du cuivre et du soufre, notamment sur les maladies des arbres fruitiers, ne s'additionnent pas et que par exemple une bouillie à demi-doses de soufre et de cuivre mélangés n'a aucun effet sur la Tavelure.

NOYER

BACTERIOSE

Le second traitement au **cuivre** contre la bactériose devra être appliqué dès la chute des chatons. Aucun traitement ultérieur contre cette maladie n'est à envisager.

INFORMATIONS

LES MALADIES DE LA VIGNE

Hormis les feuilles portant réellement des taches de Mildiou, le concours de détection a fait affluer à la Station de nombreux échantillons de maladies diverses. Afin d'éviter à nos abonnés des envois inutiles, nous rappelons les symptômes des diverses maladies actuellement observées sur la vigne :

1° MILDIOU : tache diffuse, translucide, jaunâtre, de 1 à 2 cm. de diamètre ; un duvet blanc assez dense et régulier apparaît au bout de quelques jours à la face inférieure ; une à trois ou quatre taches par feuille.

P 80

2° **PIQURES D'HEMIPTERES** : petites taches de 1 à 3 mm. de diamètre, décolorées, translucides, avec un point noir au milieu, taches très nombreuses qui n'évoluent pas.

3° **ERINOSE** (présence dans les tisons de minuscules araignées) : taches assez anguleuses, de nombre et d'étendue très variables, couvertes d'un duvet très dense, blanc — sale — d'abord (ou rose violacé sur les cépages noirs) à la face inférieure et même à la face supérieure dans les fortes invasions, déformation du limbe en cloque au niveau des taches seulement et coloration violacée des tissus sur les cépages noirs.

4° **OIDIUM** : duvet blanc, inégal, léger, assez étendu, à la face inférieure de la feuille ; taches polygonales, décolorées, au milieu de zones d'un vert sombre ; déformation en cloques sur une vaste étendue de tissus débordant la zone portant le duvet.

5° **ROUGEOT PATHOLOGIQUE** : coloration d'une assez large zone du limbe en rouge violacé sombre, à partir du bord en général, suivie de brunissement et de dessèchement du limbe sans déformation antérieure.

6° **CHLOROSE** : virage assez rapide du vert au jaune de l'ensemble du feuillage d'un pied.

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné de l'Ardèche à la date du 3 mai :

« Existe-t-il un désherbant ou d'autres moyens de lutte pour détruire la prêle ? »

Réponse : Seuls les désherbants aux hormones sont susceptibles de détruire les prêles, mais à condition de les utiliser à fortes doses et de répéter trois ou quatre fois au moins le traitement. Par conséquent, on ne peut appliquer ces traitements que sur sol nu ou sur prairie de graminées.

La prêle étant une plante de sols siliceux et humides, il est indispensable, pour rendre plus définitifs les moyens de destruction, de chauler les terrains où elle pousse, de les drainer soigneusement et de leur donner du corps par le paillage ou l'apport d'engrais sous forme de fumier de ferme.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

Le Contrôleur
chargé des fonctions d'Inspecteur
par intérim :
L. IMBERT.

Le Gérant : G. GRISARD

127083 — Imp. Réunies de Lyon — 5-1962
Dépôt légal no 1085 ———— 2-1962